## RISQUES LES DONS INDUSTRIELS réflexes.

**CAMPAGNE 2018 → 2023** 

## AYEZ LE BON RÉFLEXE : **FAITES PASSER L'INFO**

La campagne régionale d'information sur les risques industriels majeurs en Auvergne-Rhône-Alpes est lancée à l'automne 2018, pour une durée de 5 ans. L'information préventive des populations en est l'objectif premier et un des axes principaux de la politique de maîtrise de ces risques.

Tous les citoyens concernés reçoivent dans leur boîte aux lettres la brochure présentant les établissements à risques de leur bassin, ainsi qu'un magnet reprenant les consignes Les bons réflexes. Il importe que chacun mémorise ces consignes de sécurité afin d'être prêt à les appliquer sans délai en cas d'accident maieur.

En tant que personne avertie sur ces problématiques ou impliquée dans l'éducation et l'information sur les risques, vous avez à jouer un rôle déterminant de relais d'information : faire connaître cette campagne au sein de vos réseaux et diffuser l'information sur les risques et les consignes de sécurité. Ce document présente de nombreuses actions qui seront déployées au cours des cinq années de la campagne, dans le but de compléter les messages délivrés par les brochures. Encourager et initier ce type d'actions permettra d'accroître la sensibilisation des publics concernés et de les rendre acteurs de leur propre sécurité.

#### au sommaire

lesbonsreflexes com

Objectifs de la campagne → p. 2

**Les outils à votre disposition** → p. 3

**Affichez le label** → p. 4

**Les bons réflexes** → p. 4

en chiffres

122

établissements industriels

22

bassins industriels

410

communes

2,95

millions de personnes dans les communes couvertes par la campagne



1001 YM- TZ HT8 102

10011 - 52W BTH ST NY ON

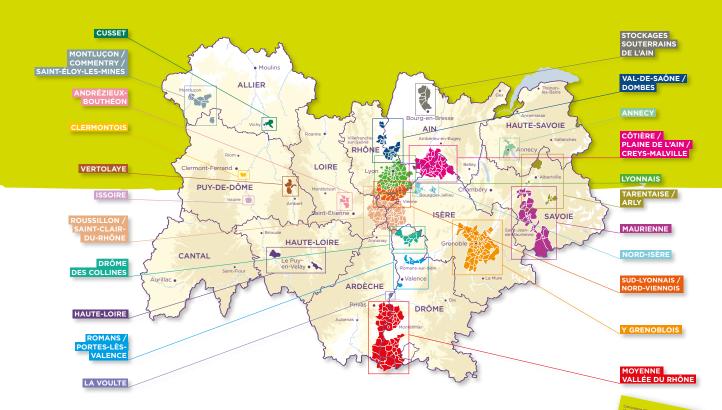












 $2018 \rightarrow 2023$ 

## **UNE CAMPAGNE SUR 5 ANS**

sur <u>lesbonsreflexes.com</u>...

## out yes

Le site internet *Les bons réflexes* contient tous les documents et outils de la campagne librement téléchargeables.

- les documents réglementaires : brochures accessibles via une carte interactive, par nom de la commune ou bassin d'information
- des explications sur les risques, les mesures de prévention, l'alerte et les consignes, et comment bien se préparer
- des actualités sur les événements organisés spécifiquement pour la campagne et les actions déployées par tous les acteurs pendant la campagne
- la mise à disposition du label Les bons réflexes (lire p.4)
- un espace "Ressources", où trouver outils et documents destinés à tous les publics (citoyens, enseignants. collectivités. presse industriels, etc.)
- une Foire Aux Questions

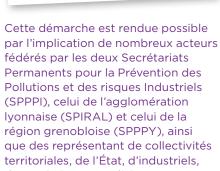
un lexique

Depuis les années 1990, l'information réglementaire relative aux risques industriels majeurs est réalisée sous forme de campagnes régionales quinquennales.

Cette mutualisation sur l'ensemble de la région Auvergne-Rhône-Alpes vise en premier lieu à délivrer une information homogène aux citoyens sur les risques industriels qui les concernent. Elle permet ensuite de développer divers outils et actions de sensibilisation visant à accroître la connaissance des risques et des consignes de sécurité à appliquer en cas d'alerte.

Pour la 1ère fois, le déploiement de ces actions interviendra de façon continue pendant les cinq prochaines années.

Cette démarche est rendue possible fédérés par les deux Secrétariats Permanents pour la Prévention des Pollutions et des risques Industriels (SPPPI), celui de l'agglomération Iyonnaise (SPIRAL) et celui de la région grenobloise (SPPPY), ainsi que des représentant de collectivités territoriales, de l'État, d'industriels, d'associations et en liaison avec APORA (Association régionale des entreprises pour l'environnement).



Vous êtes concernés.



- faire connaître les consignes de sécurité à suivre en cas d'alerte
- 🗦 inciter à reconnaître le signal d'alerte, notamment la sirène
  - donner les informations requises par la réglementation, sur les sites industriels soumis à PPI,\* leurs activités, la réglementation applicable et les risques auxquels les riverains sont exposés
    - promouvoir des actions mises en place par des acteurs du territoire pour renforcer les messages, et ayant reçu le label Les bons réflexes.

\* Plan Particulier d'Intervention



### VOUS ÊTES UN ACTEUR CONCERNÉ?

## des outils sont à votre disposition

#### Outils

#### pédagogiques

destinés aux enseignants et acteurs travaillant avec de jeunes publics :

#### Le dessin animé



« Arlette, la tortue d'alerte » accompagné de fiches pédagogiques, permet d'apprendre les premiers gestes de mise à l'abri. Il est destiné aux élèves des classes de maternelle et d'élémentaire.

#### La pièce de théâtre



« Oui, mais si ça arrivait... » a été élaborée pour les élèves des classes maternelles et élémentaires dans un cadre pédagogique. Elle aborde aussi bien les risques technologiques que naturels. À chaque risque un type de jeu théâtral est proposé. Elle s'inscrit dans un projet pédagogique d'ensemble relatif à l'éducation aux risques majeurs.

#### **Des concours**

sur la prévention des risques industriels majeurs et *Les bons réflexes* sont proposés aux établissements scolaires de la région.

## Outils complémentaires

## Sur les réseaux sociaux...

Une campagne sur Facebook permet de promouvoir de façon dynamique les événements et renvoyer vers le site internet. Les réseaux sociaux permettent également de faire vivre les thématiques soulevées par la campagne sur le long terme.

www.facebook.com/bonsreflexes

#### Le numéro de téléphone Les bons réflexes

04 78 77 36 00

(non surtaxé) permet de se familiariser avec le son de la sirène d'alerte et les consignes à respecter. Il s'agit d'un message préenregistré qui rappelle *Les bons réflexes* à adopter en cas d'alerte.

## Des supports numériques

Des outils clés en main sur la campagne, pour faciliter la rédaction d'articles, la promotion d'événements, l'insertion dans des documents, ...

sur www.lesbonsreflexes.com

#### Un clip vidéo



Un petit film d'animation reprenant Les bons réflexes, disponible pour les réseaux sociaux et vos actions de communication.

#### Le dossier numérique

Le dossier pour les relais d'information, mis à disposition sur le site, approfondit le thème des risques industriels majeurs sous ses différents aspects. Il est destiné aux mairies, élus, autres collectivités, établissements scolaires, sécurité civile, professionnels, associations, médias, ... et permet d'apporter une réponse aux questions qui peuvent se poser.

#### D'autres supports

Des panneaux d'exposition utilisables pour accompagner les actions ponctuelles, par exemple les actions labellisées, expositions temporaires ou animations organisées par les communes ou les industriels. Ils rappellent *Les bons réflexes* et présentent les sites et bassins d'information concernés par la campagne.

Et aussi... des supports existants réutilisables : le clip et le spot de la campagne 2013, ...

# esbonsreflexes.com

## **OUS AGISSEZ?** fichez le labe



Ce label, créé pour donner de la visibilité aux actions de sensibilisation aux risques industriels, permet de valoriser les actions qui s'inscrivent dans le cadre de la campagne en attestant du respect des principes et exigences de la campagne.

Les actions labellisées bénéficieront en retour d'un accompagnement du secrétariat de campagne, de supports de communication, ainsi que de promotion sur le site internet et les réseaux sociaux de la campagne.

#### Le principe

Tout acteur régional (collectivité, association, entreprise industrielle, ...), peut demander, a priori ou a posteriori, le label Les bons réflexes pour une action d'intérêt général à caractère collectif, mise en œuvre à son initiative et respectant les critères prévus dans le cahier des charges disponible sur le site <u>lesbonsreflexes.com</u>. Le label sera décerné par un jury comprenant le secrétariat de la campagne, dans les 15 jours suivant la demande.

#### **Comment candidater?**

La demande de labellisation s'effectue en remplissant un formulaire d'information via le site internet. Des renseignements sur l'entité demandeuse, sur l'action à labelliser et sur l'adéquation aux critères sont demandés.



À l'automne 2019, la 1ère Journée annuelle Les bons réflexes, qui regroupe l'ensemble des acteurs du réseau, sera organisée pour échanger sur les actions labellisées.

#### L'alerte

La sirène retentit









3 fois 1 mn 41 s

Elle émet un son modulé, montant puis descendant. Ce son est composé de trois cycles d'1 minute et 41 secondes chacun, séparés par un intervalle silencieux de 5 secondes. Dès que vous entendez la sirène, appliquez les consignes (voir ci-dessous).

#### Fin de l'alerte





30 s

Elle est signalée par un son continu d'une durée de 30 secondes. Seul ce son indique que le danger est passé et que les consignes sont levées. Sortez de votre lieu de mise à l'abri, aérez les locaux et restez attentif aux éventuelles consignes complémentaires.

#### A faire



#### Je me mets à l'abri

Entrez dans le bâtiment le plus proche. Fermez les portes, les volets et les fenêtres : si vous le pouvez, calfeutrez les ouvertures et les aérations, arrêtez la ventilation, le chauffage et la climatisation.



#### J'écoute les consignes

Elles sont diffusées à la radio, à la télévision ou sur les sites internet officiels (préfecture, mairie).

#### À ne pas faire



#### Je ne téléphone pas

Les réseaux téléphoniques doivent rester disponibles pour les services de secours. Écourtez votre conversation si l'appel ne vient pas des autorités.



#### Je ne vais pas chercher les enfants à l'école

En vous déplacant, vous mettez votre vie et celle des autres en danger, et vous gênez les secours. Le personnel enseignant est spécialement formé pour mettre les enfants en sécurité.











